GUIDE DE REMPLISSAGE POUR LA CONSITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

CONCOURS INTERNE DE LIEUTENANT DE 2ème CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2027

Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) n'est pas noté.
Le dossier RAEP n'entraîne pas de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le dossier RAEP, établi en vue de l'épreuve orale d'admission, est à compléter entièrement et à déposer sur votre espace sécurisé pour le **mercredi 1er juillet 2027, 23h59**. Aucun document complémentaire déposé après cette date ne sera pris en compte.

Avant de remplir le dossier de RAEP, merci de prendre connaissance de l'ensemble des indications ci-dessous :

- Dans un souci d'accompagnement et d'égal traitement des candidats, le format du dossier de RAEP ne peut être modifié.
- Complétez impérativement chaque partie en évitant les sigles.
- Votre attention est appelée sur la nécessité de ne pas dépasser des cadres prévus.
- Les parties doivent être dactylographiées en police Arial, taille 11, interligne simple, espacements 0.
- Vérifiez lors du dépôt du document, que l'ensemble du texte saisi apparaît correctement.

LIRE TRES ATTENTIVEMENT L'ENSEMBLE DU DOCUMENT CI-APRES, AVANT DE COMMENCER LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER RAEP

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a ouvert la possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours de la fonction publique territoriale. Ce type d'épreuve permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élu d'une collectivité territoriale.

Rappel de l'intitulé réglementaire :

« L'épreuve d'admission du concours interne consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de vingt minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient 5.

Cet entretien est destiné à reconnaitre les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation, sa culture administrative, ainsi que ses aptitudes à analyser son environnement professionnel, à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés pour exercer les emplois tenus par les lieutenants de deuxième classe. »

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

La constitution par chaque candidat d'un dossier RAEP doit permettre au jury du concours d'identifier, lors de l'entretien, la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu'il a développées à ce titre. Dans la logique du concours, cet entretien permet de comparer les candidats entre eux sur une base de critères communs.

Votre dossier devra donc comporter des informations suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre votre activité et le ou les emplois-référence qui lui correspondent dans le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale.

Le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale est consultable sur le site internet du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (www.cnfpt.fr).

RUBRIQUES DU DOSSIER RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est prévu à l'annexe II du décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 rectificatif. Le dossier comporte les rubriques suivantes :

1 Identification du candidat
2 Exposé de l'expérience professionnelle du candidat au regard de son parcours professionnel et de sa formation professionnelle et continue :
   - Description du parcours professionnel en précisant les domaines fonctionnels dans lesquels le candidat a exercé ses fonctions ainsi que les compétences acquises et développées à chaque étape de ce parcours, y compris dans l'exercice d'une activité syndicale ;
   - Description des formations dont le candidat a bénéficié et qui lui paraîtront illustrer le mieux les compétences acquises au cours de son parcours professionnel ;
   - Description d'une expérience professionnelle marquante, ou réalisation d'un projet choisi par le candidat pour illustrer ses compétences et la manière dont il les a mobilisées ;
   - Description des motivations pour se présenter au concours interne ou à l'examen professionnel d'accès au grade concerné de sapeurs-pompiers professionnels (trois pages maximum).
3 Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées
4 Annexe facultative
   Synthèse de travaux réalisés (note, rapport, étude…) (deux documents maximum).

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT (PAGE 1)

NOM et prénom du candidat :……**en MAJUSCULE** ……..
(pour les femmes mariées, précisez le nom patronymique)

N°LOGIN figurant sur votre dossier d'inscription : ……

ADRESSE : …….

TEL : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

EMAIL : **a compléter impérativement** ……..……

DATE DE NAISSANCE : ___/___/_____ à ……..

2. EXPOSE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT AU REGARD DE SON PARCOURS PROFESSSIONNEL ET DE SA FORMATON PROFESSIONNELLE CONTINUE (PAGES 1 à 6)

A – DESCRIPTION DU PARCOURS PROFESSIONNEL (page 1)

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquis :

- dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en France, dans un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ou dans un Etat autre que ceux mentionnés ci-dessus.

Présentez votre expérience professionnelle dans le tableau par ordre chronologique :

- vos fonctions actuelles ;
- vos fonctions antérieures (de la plus récente à la plus ancienne) ;
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariats…).

Il est recommandé de faire preuve d'esprit de synthèse néanmoins si vous n'avez pas assez de place sur le formulaire pour enrichir chacune de vos expériences, vous pouvez ajouter des pages dactylographiées.

Le tableau devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre votre activité et l'emploi-référence ou l'emploi type correspondant respectivement au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou au répertoire propre à un ministère ou un établissement.

B- FORMATIONS PROFESSIONNELLES (page 2)

Année	INTITULE DE LA FORMATION	Compétences acquises en lien avec le parcours professionnel
INDIQUER L'ANNEE OU LA PERIODE AU FORMAT DATE JJ/MM/AAA	PRECISER L'INTITULE DE LA FORMATION AVEC SA DUREE	

Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée et ne mentionnez pas toutes les actions de formation suivies mais celles que vous jugez les plus importantes ou pertinentes pour mettre en valeur votre candidature.

Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel : **apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école), congés de formation, etc. d'une durée supérieure à deux jours.**

Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an **qu'il vous paraît particulièrement important de présenter.**

C – DESCRIPTION D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE OU D'UN PROJET (pages 2 et 3)

Vous détaillerez en **une page dactylographiée maximum**, une expérience professionnelle marquante ou d'un projet pour illustrer vos compétences et la manière dont vous les avez mobilisées.

D - DESCRIPTION DES MOTIVATIONS POUR SE PRESENTER AU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU GRADE CONCERNE DE LIEUTENANT DE 2EME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (pages 3 à 6)

Décrivez en **trois pages dactylographiées maximum**, vos motivations pour présenter le concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels (en vous aidant des acquis de votre expérience professionnelle, de la valorisation de votre parcours et de vos compétences).

3. ANNEXE FACULTATIVE (page 6)

Les candidats ont la possibilité de fournir en annexe de leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comme mentionné dans le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 rectificatif la Synthèse de travaux réalisés (note, rapport, étude...).

Deux documents maximum.

4. DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS DECLAREES

Vous déclarez sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations prévu par l'article 441-6 du code pénal et la loi du 23 décembre 1901 modifiée.